

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Les pages suivantes représentent votre document unique à remplir.

La première page permet d'identifier le document.

Ensuite, vous pouvez reprendre la démarche : ce qui a été fait, comment, avec qui (par exemple, la participation à une formation sur l'évaluation des risques, la corédaction d'une page avec un salarié, etc...). Vous conserverez ainsi une trace de ce qui a été fait et de l'historique de la politique de prévention sur votre exploitation.

Les dernières pages sont vierges. Photocopiez-les pour compléter votre document.

D'après l'article R4121-2 du Code du Travail ce document doit être mis à jour :

- 1° Au moins chaque année ;
- 2° Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L. 4612-8 ;
- 3° Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Conseils :

- N'hésitez pas à inclure le plan de vos bâtiments : identifier les compteurs, les points d'eau, les extincteurs, etc...
- Ce document est le vôtre : rédigez le avec vos termes, faites des photos ou des dessins légendés si cela est plus simple. Assurez vous simplement que ce qui est indiqué est compréhensible par tous.

HISTORIQUE : DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES

Date	Etape (mise à jour du document, formation, information, etc...)	Personnes concernées sur l'exploitation

Nature de tâches réalisée (Cocher les cases pour les tâches à effectuer en alpage)	Risques liés à la tâches	Conséquences estimées	Possibles mesures de préventions
---	---------------------------------	------------------------------	---

Gestion du troupeau	Conduite au pâturage, déplacement du troupeau	<input type="checkbox"/>	Bousculade, piétinement, encornage	Traumatismes corporels divers, parfois graves	Comportement adapté avec le troupeau et l'animal, formation des travailleurs au comportement adapté, à l'isolement des animaux à problèmes techniques de contention.
	Surveillance de l'état général des animaux, au sein du troupeau	<input type="checkbox"/>			
	Isolement des animaux à problèmes	<input type="checkbox"/>			
	Contention manuelle des animaux	<input type="checkbox"/>			
	Premiers soins aux animaux malades ou boiteux	<input type="checkbox"/>			
	Contention des animaux avec du matériel de contention (parc de tri,...)	<input type="checkbox"/>			
	Abreuvement du troupeau	<input type="checkbox"/>			
	Distribution du sel	<input type="checkbox"/>			
	Regroupement nocturne des animaux	<input type="checkbox"/>			
	Récupération d'animaux égarés, isolés dans des lieux dangereux	<input type="checkbox"/>			
		<input type="checkbox"/>			

Nature de tâches réalisée (Cocher les cases pour les tâches à effectuer en alpage)	Risques liés à la tâches	Conséquences estimées	Possibles mesures de préventions
---	---------------------------------	------------------------------	---

Gestion des chiens	Conduite et soins des chiens de troupeau	<input type="checkbox"/>	Conduite et soins des chiens de protection	Coups, blessures, fractures, chutes	Comportement adapté vis-à-vis du chien Formation des travailleurs à un comportement adapté
	Conduite et soins des chiens de protection	<input type="checkbox"/>			
		<input type="checkbox"/>			

Gestion des équipements	Mise en place et Rangement des installations en début et fin d'alpage	<input type="checkbox"/>	Portage de lourdes charges, chutes de matériel	Atteinte au dos, troubles musculo-squelettiques traumatismes divers	Positions physiques et techniques adaptées au port de charge
	Entretien des installations pastorales (points d'eau, contention, clôtures, chalet...)	<input type="checkbox"/>			
	Pose et dépose de clôture mobile (parc de pâturage, parcs de nuit...)	<input type="checkbox"/>	Portage de lourdes charges		
	Utilisation du poêle du chalet et autre équipement de chauffage et de cuisson des aliments	<input type="checkbox"/>	Réalisation de feux dans le logement, présence de pièces métalliques à très haute température	Brulure, intoxication, incendie	Vigilance, aération des pièces de vie, respect de consignes de sécurité (ces consignes devront être écrites et facilement accessible aux travailleurs). Vérification de la conformité des équipements
	Conduite d'engins motorisés et équipements tractés	<input type="checkbox"/>	Retournement, perte de contrôle de l'engin ou de l'équipement	Blessures, fractures, chutes, écrasement	Fourniture et maintient en conformité des engins et équipements utilisés. Formation des travailleurs à leur utilisation

Nature de tâches réalisée (Cocher les cases pour les tâches à effectuer en alpage)		Risques liés à la tâches	Conséquences estimées	Possibles mesures de préventions
---	--	---------------------------------	------------------------------	---

Gestion de la vie en alpage	Déplacement à pied, avec ou sans charge, parfois de nuit	<input type="checkbox"/>	Déplacement, en zone de montagne, en zone accidentée avec parfois peu de visibilité	Chute, atteinte au dos, troubles musculosquelettiques traumatismes divers	Utilisation de chaussures et d'équipement adapté, transport de charges adaptée à sa capacité physique
	Météorologie en montagne (neige, orages, brouillard, vent violent...)	<input type="checkbox"/>	Travail en extérieur, dans un contexte météorologique très changeant	Hypothermie, isolation, coup de soleil, déshydratation...	Utilisation de vêtements, et d'équipements adaptés, connaissances en météorologie de montagne, respect de consignes de sécurité (ces consignes devront être écrites et facilement accessible aux travailleurs)
	Travailler et vivre seul en alpage	<input type="checkbox"/>	Travailler et vivre dans un contexte d'isolement	Isolement en cas de blessure ou de maladie Déprime à cause de la solitude Difficulté de gestion des situations difficiles	Disposer de moyen de communication utilisable en site isolé (téléphone portable, téléphone satellite...) Contact régulier avec des personnes extérieur à l'alpage Contact régulier avec l'employeur
	Organisation du temps de travail et du temps de repos	<input type="checkbox"/>	Travailler sur des amplitudes horaires élevées et vivre sur son lieu de travail	Fatigue, épuisement et accident lié à la fatigue	Respect des durées maximales de travail journalières et hebdomadaires ainsi que des temps de repos journaliers et hebdomadaires

Gestion de la prédation	Gestion des situations d'attaques récurrentes	<input type="checkbox"/>	Forte surcharge de travail, situations d'affolement du troupeau et des chiens	Epuisement, stress, anxiété	Sollicitation d'un aide berger Prise de congés, remplacement pour repos Echanges et sollicitation des structures pouvant apporter de l'aide en main d'œuvre et de l'aide psychologique au berger (MSA, associations de bergers, services pastoraux...)
		<input type="checkbox"/>			

Nature de tâches réalisée (Cocher les cases pour les tâches à effectuer en alpage)	Risques liés à la tâches	Conséquences estimées	Possibles mesures de préventions
--	--------------------------	-----------------------	----------------------------------

Gestion de la végétation	Travaux de débroussaillage (sécauteur, débroussailleuse, scie à main)	<input type="checkbox"/>	Utilisation d'outils tranchants, pouvant générer des projections	Coupures, blessures graves liées aux projections	Formations aux techniques d'utilisation du matériel, port des EPI, fourniture des EPI adaptés, en quantité suffisante et veille au port des EPI, respect de consignes de sécurité (ces consignes devront être écrites et facilement accessible aux travailleurs).
	Travaux d'égagement et petit bucheronnage (avec usage de la tronçonneuse) ¹	<input type="checkbox"/>	Utilisation d'outils tranchants, pouvant générer des projections Travaux en hauteur, abattage de branches et d'arbres	Coupure, et blessures graves Chute, Atteinte au dos, troubles musculo-squelettiques traumatismes divers	

¹ Concernant les travaux de bucheronnage ou d'égagement d'arbres qui peuvent être effectués ponctuellement en alpage, l'employeur a l'obligation de fournir des équipements très spécifiques (tant en termes d'EPI que d'équipements de travail) et de veiller à leur maintien en état de conformité, et surtout de s'assurer de la formation des salariés, or, en matière d'abattage d'arbres et surtout de travaux en hauteur liés à l'égagement, ces formations sont très complètes.

Cela signifie que, hormis les cas où le salarié disposerait au préalable des qualifications requises pour intervenir sur ce type de travaux (exemple : embauche d'un salarié formé au préalable au métier de bûcheron ou d'égaleur), **ces travaux devraient être totalement prohibés**. En cas d'accident, un employeur verrait dans la majorité des cas sa responsabilité pénale engagée.